

20090157842008

DATE DEPOT : 2009/04/03  
NUMERO DE DEPOT : 015784  
N° GESTION : 2007B19059  
N° SIREN : 499899847  
DENOMINATION : SOLABIOS  
ADRESSE : 17 rue Duphot 75001 Paris  
SIGLE : SOLABIOS



Greffe du Tribunal de  
Commerce de Paris

I M R

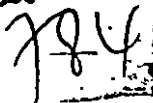
03 AVR. 2009

SOLABIOS sarl

17 rue Duphot

75008 PARIS

N° DE DÉPOT



**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2008*

\*\*\*\*\*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale mixte du 5 décembre 2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de quatre mois clos le 31/12/2008 sur:

- le contrôle des comptes annuels de votre SARL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre SARL à la fin de cet exercice.

## **II. – Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SARL, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

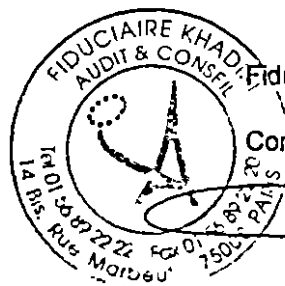
Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Gérant et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris  
Le 12 Mars 2009

 Fiduciaire Khadi & Associés  
Commissaire aux Comptes  
**S. KHADIRI**

## BILAN ACTIF

Période du 01/09/2008 au 31/12/2008

Présenté en Euros

Edité le 12/03/2009

ACTIF	du 01/09/2008 au 31/12/2008 (04 mois)				du 01/08/2007 au 31/08/2008 (13 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	16 289,04	7 270,61	9 018,43	0,16	2 671,06	0,06
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	5 140,95	694,41	4 446,54	0,08	2 307,55	0,05
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	103 832,00		103 832,00	1,85		
Prêts						
Autres immobilisations financières	198,00		198,00	0,00	198,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>125 459,99</b>	<b>7 965,02</b>	<b>117 494,97</b>	<b>2,09</b>	<b>5 176,61</b>	<b>0,12</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	1 600,00		1 600,00	0,03	1 484,23	0,03
Clients et comptes rattachés	1 705 977,15		1 705 977,15	30,36	2 255 501,81	52,81
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	398 194,83		398 194,83	7,09	198 338,65	4,64
. Autres	150 873,49		150 873,49	2,69	3 498,45	0,08
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	97 500,00		97 500,00	1,74		
Disponibilités	460 910,27		460 910,27	8,20	144 700,26	3,39
Charges constatées d'avance	2 686 381,00		2 686 381,00	47,81	1 662 616,66	38,93
<b>TOTAL (II)</b>	<b>5 501 436,74</b>		<b>5 501 436,74</b>	<b>97,91</b>	<b>4 266 140,06</b>	<b>99,88</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>5 626 896,73</b>	<b>7 965,02</b>	<b>5 618 931,71</b>	<b>100,00</b>	<b>4 271 316,67</b>	<b>100,00</b>

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2008 (04 mois)		Exercice précédent 31/08/2008 (13 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 1 000,00 )	1 000,00	0,02	1 000,00	0,02
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	100,00	0,00		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	100 448,00	1,79		
Report à nouveau				
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>114 573,33</b>	<b>2,04</b>	<b>100 548,23</b>	<b>2,35</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>216 121,33</b>	<b>3,85</b>	<b>101 548,23</b>	<b>2,38</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL(II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	749,32	0,01	37 500,00	0,88
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	506,78	0,01	713,67	0,02
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	374 207,79	6,66	598 319,10	14,01
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 374 207,42	60,05	1 043 753,78	24,44
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	24 151,00	0,43	40 781,00	0,95
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	301 780,27	5,37	342 653,89	8,02
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 633,00	0,10	2 479,00	0,06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	112 166,80	2,00		
Produits constatés d'avance	1 209 408,00	21,52	2 103 568,00	49,25
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>5 402 810,38</b>	<b>96,15</b>	<b>4 169 768,44</b>	<b>97,62</b>
Ecart de conversion passif				
(V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>5 618 931,71</b>	<b>100,00</b>	<b>4 271 316,67</b>	<b>100,00</b>

Période du 01/09/2008 au 31/12/2008

Présenté en Euros

Edité le 12/03/2009

COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/09/2008 au 31/12/2008 (04 mois)	du 01/08/2007 au 31/08/2008 (13 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
--------------------	---	---	---------------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	2 291 904,12		2 291 904,12	100,00	969 287,00	100,00	5 980 986	668,47
Production vendue biens								
Production vendue services								
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>2 291 904,12</b>		<b>2 291 904,12</b>	<b>100,00</b>	<b>969 287,00</b>	<b>100,00</b>	<b>5 980 986</b>	<b>668,47</b>

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			10,70	0,00	5,94	0,00	25	541,67
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>2 291 914,82</b>	<b>100,00</b>	<b>969 292,94</b>	<b>100,00</b>	<b>5 981 011</b>	<b>668,47</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 161 660,00	50,69	458 550,00	47,31	3 061 703	723,33
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			780 610,00	34,06	318 491,23	32,86	2 047 838	696,56
Impôts, taxes et versements assimilés			3 342,00	0,15	2 479,00	0,26	7 738	338,15
Salaires et traitements			175 444,88	7,65	44 320,41	4,57	485 421	N/S
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 328,36	0,23	2 636,66	0,27	13 551	556,91
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			3,07	0,00	140,39	0,01	-120	-92,85
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>2 126 388,31</b>	<b>92,78</b>	<b>826 617,69</b>	<b>85,28</b>	<b>5 616 133</b>	<b>736,03</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>165 526,51</b>	<b>7,22</b>	<b>142 675,25</b>	<b>14,72</b>	<b>364 878</b>	<b>277,05</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée								
Perte supportée ou bénéfice transféré								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers</b>								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés			2 327,18	0,10	1 346,02	0,14	5 739	461,91
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières</b>			<b>2 327,18</b>	<b>0,10</b>	<b>1 346,02</b>	<b>0,14</b>	<b>5 739</b>	<b>461,91</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>-2 327,18</b>	<b>-0,09</b>	<b>-1 346,02</b>	<b>-0,13</b>	<b>-5 739</b>	<b>-461,90</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>163 199,33</b>	<b>7,12</b>	<b>141 329,23</b>	<b>14,58</b>	<b>359 139</b>	<b>275,29</b>

Période du 01/09/2008 au 31/12/2008

Présenté en Euros

Edité le 12/03/2009

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	du 01/09/2008 au 31/12/2008 (04 mois)		du 01/08/2007 au 31/08/2008 (13 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion							
Produits exceptionnels sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
<b>Total des produits exceptionnels</b>							
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion							
Charges exceptionnelles sur opérations en capital							
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
<b>Total des charges exceptionnelles</b>							
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>							
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices	48 626,00	2,12	40 781,00	4,21	108 234	287,52	
<b>Total des Produits</b>	<b>2 291 914,82</b>	100,00	<b>969 292,94</b>	100,00	<b>5 981 011</b>	668,47	
<b>Total des Charges</b>	<b>2 177 341,49</b>	95,00	<b>868 744,71</b>	89,63	<b>5 730 106</b>	714,55	
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>114 573,33</b>	5,00	<b>100 548,23</b>	10,37	<b>250 905</b>	270,33	
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

**ANNEXE**

Période du 01/09/2008 au 31/12/2008

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 02/03/2009

**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2008 a une durée de 04 mois.  
L'exercice précédent clos le 31 /08/2008 avait une durée de 13 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 626436,74 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 114 573,33 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/02/2009 par le dirigeant.

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

## ANNEXE

Période du 01/09/2008 au 31/12/2008

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 12/03/2009

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous:

## 3.1.1 - Immobilisations brutes = 125 460 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 027	11 262		16 289
Immobilisations corporelles	2 588	2 553		5 141
Immobilisations financières	198	103 832		104 030
<b>TOTAL</b>	<b>7 813</b>	<b>117 647</b>		<b>125 460</b>

## 3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 7 965 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 356	4 915		7 271
Immobilisations corporelles	281	414		694
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>2 637</b>	<b>5 328</b>		<b>7 965</b>

## 3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciel et site internet	16 289	7 271	9 018	1 ans
Materiel informatique	3 502	459	3 043	3 ans
Mobilier	1 639	235	1 404	5 ans
<b>TOTAL</b>	<b>21 430</b>	<b>7 965</b>	<b>13 465</b>	

## 3.2 - Etat des créances = 4 941 624 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	198		198
Actif circulant & charges d'avance	4 941 426	5 453 545	
<b>TOTAL</b>	<b>4 941 624</b>	<b>5 453 545</b>	<b>198</b>

## 3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 130 547 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	130 547
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>130 547</b>

## ANNEXE

Période du 01/09/2008 au 31/12/2008

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 22/03/2009

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	10,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	10,00	1 000

## 4.2 - Etat des dettes = 5 028 603 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	749	749		
Dettes financières diverses	507	507		
Fournisseurs	3 374 207	3 374 207		
Dettes fiscales & sociales	331 564	396 820		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	112 167	112 167		
Produits constatés d'avance	1 209 408	1 209 408		
<b>TOTAL</b>	<b>5 028 603</b>	<b>5 028 603</b>		

## 4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 239 874 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	749
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	233 492
Dettes fiscales & sociales	5 633
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>239 874</b>

## 4.4 - Produits constatés d'avance = 1 209 408 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

**ANNEXE**

Période du 01/09/2008 au 31/12/2008

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 12/03/2009

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.4 - Charges constatées d'avance = 2 686 381 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

**3.5 - Informations complémentaires sur le bilan actif**

La Société Solabios possède la gérance de quatre Sociétés En Participation qui détient des kits solaires.  
La société Solabios possède 85% des parts sociales de la société CPC.

**ANNEXE**

Période du 01/09/2008 au 31/12/2008

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 32/03/2009

**5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 291 904 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante:

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	2 291 904	100,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 291 904</b>	<b>100,00 %</b>

**5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 48 626 E**

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	165 527		165 527
Résultat financier	-2 327		-2 327
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
<b>TOTAL</b>	<b>163 199</b>	<b>48 626</b>	<b>114 573</b>

**5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

**ANNEXE**

Période du 01/09/2008 au 31/12/2008

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 42/03/2009

**6 - AUTRES INFORMATIONS****6.1 - Autres informations complémentaires**

Les contrats de vente des centrales photovoltaïques stipule par l'article 10 des contrats de réservation une option de rachat par la société après 10 ans d'exploitation comme indiqué dans l'article 10 du contrat de réservation. Le prix de rachat est de 15 371 euros pour la petite formule et de 46 115 euros pour la grande formule. A ce jour 60 lots ont été vendus.

## ANNEXE

Période du 01/09/2008 au 31/12/2008

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 12/03/2009

<b>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</b>
--

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**8.1 - Produits à recevoir = 130 547 E**

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	130 547
Etat prod a recevoir( 44870000 )	130 547
<b>TOTAL</b>	<b>130 547</b>

**8.2 - Charges à payer = 239 874 E**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	749
Interets courus a payer( 51860000 )	749
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	233 492
Frs facture n.parvenues( 40810000 )	233 492
Dettes fiscales et sociales :	5 633
Etat - autres ch a payer( 44860000 )	5 633
<b>TOTAL</b>	<b>239 874</b>

**8.3 - Produits constatés d'avance = 1 209 408 E**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatees d'avance( 48700000 )	1 209 408
<b>TOTAL</b>	<b>1 209 408</b>

## RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2008 4 mois	31/08/2008 13 mois	31/01/2001 1 mois	31/12/1999 1 mois	30/11/1999 mois
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a ) Capital social	1 000	1 000			
b ) Nombre d'actions émises	100	100			
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	2 291 904	969 287			
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	168 528	143 966			
c ) Impôt sur les bénéfices	48 626	40 781			
d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	119 902	103 185			
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	114 573	100 548			
f ) Montants des bénéfices distribués					
g ) Participation des salariés					
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 199	1 032			
b ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 146	1 005			
c ) Dividende versé à chaque action					
<b>IV - Personnel :</b>					
a ) Nombre de salariés					
b ) Montant de la masse salariale	175 445	44 320			
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)					

Observations complémentaires

**SOLABIOS**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**au capital variable de 1.000 €**  
**Siège social : 17, rue Duphot – 75001 Paris**  
**499 899 847 RCS PARIS**

---

<p><b>RAPPORT DU GERANT</b> <b>A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 MARS 2009</b></p>
---

Mademoiselle, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2008, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation, les comptes annuels dudit exercice (I).

Nous vous proposons également de procéder à deux augmentations de capital, la première augmentation de capital par incorporation des réserves (II) et la seconde en numéraire (III).

Nous vous proposons en conséquence de modifier corrélativement des statuts de la Société (IV).

Enfin, nous vous demanderons de bien vouloir nommer un commissaire à la transformation (V).

Les convocations prescrites par la Loi vous ont été adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux comptes.

**I - RAPPORT DE GESTION RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Par décision en date du 5 décembre 2008, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux. Désormais, la date d'ouverture de l'exercice est fixée au 1<sup>er</sup> janvier et la date de clôture au 31 décembre.

En conséquence, l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> septembre 2008 a clôturé exceptionnellement le 31 décembre 2008, il a donc une durée de 4 mois.

FE

## 1) Activité de la Société

### Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'exercice qui s'est clos au 31 décembre 2008 est le second exercice de la Société. Il a eu une durée exceptionnelle de quatre mois.

Au cours de cet exercice, l'activité de la Société a connu une croissance exponentielle, son chiffre d'affaires s'est élevé à 2.291.904 € contre 969.287 € au cours de l'exercice précédent qui avait une durée exceptionnclle de 13 mois.

Le chiffre d'affaires est réalisé principalement par la promotion de solutions photovoltaïques permettant la production d'électricité qui est ensuite revendue à EDF.

### Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

La Société va poursuivre ses efforts de développement en bénéficiant notamment des retombées des campagnes publicitaires menées sur Internet et relayées par la presse.

La société va également chercher de nouveaux partenariats avec des entreprises permettant de dégager de nouveaux marchés.

La Société envisage dans le cadre de son développement de faire son entrée sur le Marché Libre.

### Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

### Activités en matière de recherche et de développement

La Société n'a aucune activité en matière de recherche et développement.

## 2) Filiales et participations

La Société détient trois filiales :

- S.E.P SOLAIRE HOLDING S.C.P
- S.E.P SOLAIRE
- C.P.C SARL

## 3) Présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

FE

#### 4) Résultats économiques et financiers

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 2.291.904 € contre 969.287 € au cours de l'exercice clos le 31 août 2008.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2.126.388 €, les principaux postes de charges sont :

- achats de marchandises	1.161.660 €
- autres achats et charges externes	780.610 €
- impôts, taxes et versements assimilés	3.342 €
- salaires et traitements	175.445 €
- dotations aux amortissements sur immobilisations :	5.328 €

Le résultat d'exploitation ressort donc pour l'exercice à un bénéfice de 165.526 € contre 142.675 € au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier est de (-2.327) €, l'impôt sur les bénéfices est de 48.626 €.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 se solde par un bénéfice de 114.573 € contre un bénéfice de 100.548 € au cours de l'exercice précédent.

Le total du bilan de la Société au 31 décembre 2008 s'élevait à 6.131.051 € contre 4.271.317 € lors de l'exercice précédent.

#### 5) Dépenses et charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne comptabilisent aucune charge ou dépense visées à l'article 39-4 du Code général des impôts non déductibles de l'impôt sur les sociétés

#### 6) Prise de participation et de contrôle au cours de l'exercice

Prise de contrôle de la société C.P.C SARL, en décembre 2008, à hauteur de 85%.

#### 7) Résultat – Affectation

Les comptes de la société SOLABIOS font apparaître un bénéfice de 114.573 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	114.573 €
- Au compte « Autres réserves »	114.573 €

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres réserves » s'élèverait à la somme de 215.021 € et les capitaux propres s'élèveraient ainsi à 216.121 €.

FE

### 8) Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a jamais procédé à une distribution de dividendes.

### 9) Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce

Nous soumettons à votre approbation le rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce survenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### 10) Ratification de la rémunération du gérant

Au cours de l'exercice, le gérant a perçu à titre de rémunération pour l'exercice de ses fonctions la somme de 175.445 €, incluant un différé de rémunération de l'exercice précédent d'un montant de 117.530 €.

## II – Augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves »

Nous vous proposons de prélever sur le compte « Autres réserves » la somme de deux cent quinze mille et vingt euros (215.020 €) qui sera incorporée au capital social, portant ainsi ce dernier de mille euros (1.000 €) à deux cent seize mille et vingt euros (216.020 €).

Cette augmentation de capital serait réalisée par émission de 21.502 parts sociales, entièrement libérées de 10 € chacune, attribuées gratuitement aux associés actuels, à raison de 215 parts sociales nouvelles pour 1 part ancienne.

Ces parts sociales seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts.

Par conséquent, les 21.502 parts sociales nouvelles seront attribuées et réparties ainsi qu'il suit :

- Monsieur Frédéric ERRERA	20.212 parts sociales
- Mademoiselle Léa ERRERA	215 parts sociales
- Monsieur Raphaël ERRERA	215 parts sociales
- Madame Sandrine SLAKMON	215 parts sociales
- Madame Pierrette DOEZELAAR	215 parts sociales
- Mademoiselle Vanessa SLAKMON	215 parts sociales
- la société CPC	215 parts sociales
<b>TOTAL</b>	<b>21.502 parts sociales</b>

FE

### **III – Augmentation de capital de 43.980 € par émission de 4.398 parts sociales de 10 € de valeur nominale**

Nous vous rappelons que notre Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés depuis le 19 septembre 2007.

Dans la perspective de son introduction sur le Marché Libre, la Société a souhaité augmenter son capital afin d'atteindre le seuil de 260.000 €.

C'est pourquoi nous soumettons à votre approbation une augmentation en numéraire du capital social de notre Société sans prime d'émission afin d'augmenter les capitaux mis à la disposition de la Société pour financer son évolution.

Cette augmentation de capital d'un montant nominal de 43.980 € aurait pour effet de porter le capital social de 216.020 € à 260.000 € entièrement libéré.

Ces parts sociales nouvelles pourraient être souscrites en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues sur la Société.

Elles devraient être libérées en totalité lors de la souscription.

Les parts sociales nouvelles seraient émises au prix unitaire de 10 €.

Les parts sociales nouvelles ordinaires seraient soumises à toutes les dispositions statutaires et porteraient jouissance à compter de leur émission et, pour le droit aux dividendes, à compter du premier jour de l'exercice en cours.

Les associés jouiront d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible proportionnel au nombre de parts sociales détenues de sorte que pour un nombre « X » de parts sociales détenues, le nombre de parts sociales nouvelles pouvant être souscrites à titre irréductible sera de  $X * 4.398 / 21.602$ , les associés faisant leur affaire personnelle des rompus.

Chaque associé pourrait également, sous réserve du respect des dispositions statutaires et, le cas échéant, des accords liant les associés relatifs au transfert à titre onéreux ou gratuit de leurs droits, céder ou renoncer, à titre individuel, à son droit préférentiel de souscription.

Les parts sociales non souscrites à titre irréductibles seront attribuées aux associés qui auront souscrit, à titre réductible, un nombre de parts sociales supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel et ce, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes, étant précisé que, pour le cas où certains associés souhaiteraient souscrire l'augmentation de capital à titre réductible, ils devraient en faire mention sur leur bulletin de souscription.

### **IV – Modification corrélative des statuts**

Si vous votez en faveur des résolutions soumises à votre vote, il conviendra de modifier les articles 7 et 8 des statuts.

FE

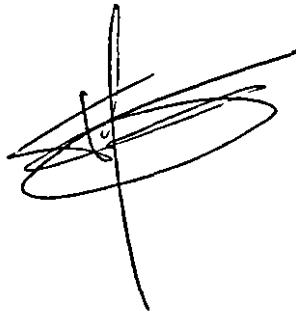
## V – Nomination d'un commissaire à la transformation

Nous envisageons de procéder à la transformation de notre Société en une société anonyme à conseil d'administration.

Nous vous proposons en conséquence de désigner notre Commissaire aux comptes titulaire, La société **FIDUCIAIRE KHADIRI & ASSOCIES**, Commissaire à la transformation dans le cadre du projet de transformation de notre Société en Société Anonyme.

Nous espérons que ces propositions remporteront votre agrément et que vous voudrez bien émettre un vote favorable aux résolutions qui vous sont soumises.

**Le Gérant**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line extending downwards.

**SOLABIOS**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**au capital variable de 1.000 €**  
**Siège social : 17, rue Duphot – 75001 PARIS**  
**499 899 847 RCS PARIS**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 27 MARS 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars, à 14 heures,

Les associés de la société SOLABIOS, société à responsabilité limitée au capital variable de 1.000 euros divisé en 100 parts de 10 euros chacune, dont le siège social est situé 17, rue Duphot – 75001 Paris, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, sur convocation de la gérance.

Monsieur Frédéric ERRERA préside la séance en qualité de gérant associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Frédéric ERRERA	94 parts sociales ;
- Mademoiselle Léa ERRERA	1 part sociale ;
Représentée par Sandrine SLAKMON	
- Monsieur Raphaël ERRERA	1 part sociale ;
Représenté par Sandrine SLAKMON	
- Madame Sandrine SLAKMON	1 part sociale ;
- Madame Pierrette DOEZELAAR	1 part sociale ;
- Mademoiselle Vanessa SLAKMON	1 part sociale ;
- la société Conseil en Patrimoine et Courtage « CPC »	1 part sociale ;
<b>TOTAL</b>	<hr/> 100 parts sociales

Les associés présents possédant cent (100) parts, soit la totalité des parts sociales, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

La société FIDUCIAIRE KHADIRI & ASSOCIES, représentée par Monsieur Said KHADIRI, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la copie et l'avis de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- le rapport de la gérance ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ;
- la feuille de présence ;
- Le texte des projets de résolutions ;
- le projet des statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion du Gérant et présentation, par le Gérant, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Quitus du Gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé ;
- Affectation du résultat et approbation des charges non déductibles du résultat fiscal ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et décisions à cet égard ;
- Ratification de la rémunération du Gérant ;
- Augmentation de capital de 215.020 € par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves » ;
- Augmentation de capital de 43.980 € par émission de 4.398 parts sociales de 10 € de valeur nominale ;
- Modifications corrélatives des statuts ;
- Nomination d'un Commissaire à la transformation ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du gérant et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Gérant quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal engagées par la Société au titre de cet exercice.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 114.573 €, approuve la proposition du Gérant de l'affecter de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	114.573 €
- Au compte « Autres réserves »	114.573 €

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres réserves » s'élèverait à la somme de 215.021 € et les capitaux propres s'élèveraient ainsi à 216.121 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce passées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les conclusions dudit rapport.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie le montant de la rémunération allouée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 à Monsieur Frédéric ERRERA pour l'exercice de ses fonctions de Gérant pour un montant de 175.445 €, incluant un différé de rémunération de l'exercice précédent d'un montant de 117.530 €.

L'Assemblée Générale décide de fixer la rémunération de Monsieur Frédéric ERRERA pour l'exercice 2009 à la somme de 8.500 € net mensuel.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du gérant, décide d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de la somme de deux cent quinze mille et vingt euros (215.020 €) prélevée sur le compte « autres réserves ».

Le capital social sera ainsi porté de mille euros (1.000 €) à deux cent seize mille et vingt euros (216.020 €).

Cette augmentation de capital sera réalisée par émission de 21.502 parts sociales, entièrement libérées de 10 € chacune, attribuées gratuitement aux associés actuels, à raison de 215 parts nouvelles pour 1 part ancienne.

Ces parts sociales seront, dès leur création, complètement assimilées aux parts anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts.

Par conséquent, les 21.502 parts sociales nouvelles seront attribuées et réparties ainsi qu'il suit :

- Monsieur Frédéric ERRERA	20.212 parts sociales ;
- Mademoiselle Léa ERRERA	215 parts sociales ;
- Monsicur Raphaël ERRERA	215 parts sociales ;
- Madame Sandrine SLAKMON	215 parts sociales ;
- Madame Pierrette DOEZELAAR	215 parts sociales ;
- Mademoiselle Vanessa SLAKMON	215 parts sociales ;
- la société CPC	215 parts sociales ;
<b>TOTAL</b>	<hr/> 21.502 parts sociales

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### SIXIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que le capital est intégralement libéré et après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance,

L'Assemblée Générale :

- décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 43.980 € par création de 4.398 parts nouvelles d'une valeur nominale de 10 €, sans prime d'émission ;
- Les parts nouvelles devront être libérées en totalité lors de leur souscription ;

- Les parts nouvelles seront émises au prix unitaire de 10 €. Les parts nouvelles seront intégralement libérées en numéraire à la souscription ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société lors de la souscription ;
- Cette augmentation de capital d'un montant nominal de 43.980 euros aurait pour effet de porter le capital social de 216.020 euros à 260.000 euros entièrement libéré ;
- Les parts nouvelles seront soumises à toutes les stipulations statutaires ;
- Elles seront assimilées aux parts existantes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et, pour le droit aux dividendes, à compter du premier jour de l'exercice en cours ;

Les associés jouiront d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible proportionnel au nombre de parts sociales détenues de sorte que pour un nombre « X » de parts sociales détenues, le nombre de parts sociales nouvelles pouvant être souscrites à titre irréductible sera de  $X * 4.398 / 21.602$ , les associés faisant leur affaire personnelle des rompus.

Chaque associé pourra également, sous réserve du respect des dispositions statutaires et, le cas échéant, des accords liant les associés relatifs au transfert à titre onéreux ou gratuit de leurs droits, céder ou renoncer, à titre individuel, à son droit préférentiel de souscription.

Les parts sociales non souscrites à titre irréductibles seront attribuées aux associés qui auront souscrit, à titre réductible, un nombre de parts sociales supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel et ce, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes, étant précisé que, pour le cas où certains associés souhaiteraient souscrire l'augmentation de capital à titre réductible, ils devraient en faire mention sur leur bulletin de souscription.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Le Président de l'Assemblée propose alors aux associés une suspension de séance en vue de permettre aux associés de souscrire aux actions nouvelles.*

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur demande du Président, décide une suspension de séance afin de permettre aux associés, qui avaient préalablement pris toutes dispositions afin de souscrire les 4.398 parts sociales nouvelles, de procéder à la souscription de la totalité de ces dernières.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*La séance est alors suspendue.*

\*\*\*\*\*

\*\*\*

*Le Président de l'Assemblée entre en séance accompagné des bénéficiaires de l'émission des 4.398 parts sociales et propose à l'Assemblée Générale de reprendre la séance.*

*En outre, le Président de l'Assemblée donne lecture des bulletins de souscription attestant de la souscription des 4.398 parts sociales nouvelles par les associés, ainsi que de l'attestation de libération des fonds établie par la banque CIC SNVB; 2, avenue Georges Pompidou, 89100 SENS, dépositaire des fonds.*

### HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Des bulletins de souscription de :
  - Monsieur Frédéric ERRERA, à concurrence de quatre mille cent trente-quatre (4.134) parts sociales nouvelles, en date du 23 mars 2009 ;
  - Mademoiselle Léa ERRERA, à concurrence de quarante-quatre (44) parts sociales nouvelles, en date du 23 mars 2009 ;
  - Monsieur Raphaël ERRERA, à concurrence de quarante-quatre (44) parts sociales nouvelles, en date du 23 mars 2009 ;
  - Madame Sandrine SLAKMON, à concurrence de quarante-quatre (44) parts sociales nouvelles, en date du 23 mars 2009 ;
  - Madame Pierrette DOEZELAAR, à concurrence de quarante-quatre (44) parts sociales nouvelles, en date du 23 mars 2009 ;
  - Mademoiselle Vanessa SLAKMON, à concurrence de quarante-quatre (44) parts sociales nouvelles, en date du 23 mars 2009 ;
  - La société CPC, à concurrence de quarante-quatre (44) parts sociales nouvelles, en date du 23 mars 2009 ;
- Du certificat du dépositaire des fonds de la banque CIC SNVB; 2, avenue Georges Pompidou, 89100 SENS. provenant des souscriptions en numéraire en date du 23 mars 2009 ;

Constate, d'un commun accord entre tous les associés :

1. Que les 4.398 parts sociales nouvelles de 10 euros de valeur nominale composant l'augmentation de capital de valeur nominale de 43.980 euros se trouvent dès à présent souscrites ;

2. Que les 4.398 parts sociales nouvelles ont été libérées en totalité, comme suit :

- Monsieur Frédéric ERRERA, à concurrence de 41.340 €;
- Mademoiselle Léa ERRERA, à concurrence de 440 € ;

- Monsieur Raphaël ERRERA, à concurrence de 440 € ;
- Madame Sandrine SLAKMON, à concurrence de 440 € ;
- Madame Pierrette DOEZELAAR, à concurrence de 440 € ;
- Mademoiselle Vanessa SLAKMON, à concurrence de 440 € ;
- La société CPC, à concurrence de 440 €.

Total des libérations en numéraire : 43.980 €.

3. Que les versements provenant des souscriptions, soit la somme de 43.980 euros, ont été recueillis par le Gérant et déposés, conformément à la loi sur le compte ouvert auprès de la banque CIC SNVB; 2, avenue Georges Pompidou, 89100 SENS, ainsi que l'atteste le certificat délivré ei-annexé.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### NEUVIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate :

- que les 4.398 parts sociales nouvelles créées en représentation de l'augmentation de capital en numéraire de 43.980 euros sont entièrement souscrites, libérées et réparties entre les souscripteurs dans la proportion de leur souscription ;
- qu'en conséquence l'augmentation de capital par la création de 4.398 parts sociales nouvelles de 10 euros de valeur nominale est définitivement et régulièrement réalisée portant le capital social de la société de 216.020 euros à 260.000 euros.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### DIXIEME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles n°7 et n°8 des statuts :

#### **ARTICLE 7 – APPORTS**

*Il a été effectué à la présente Société, à sa constitution, uniquement des apports en numéraire correspondant au montant nominal des cent (100) parts de dix euros (10 €) de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées, chacune composant le capital originaire, soit mille euros (1.000 €).*

*Par décision de l'Assemblée Générale Mixte en date du 27 mars 2009, le capital social de la Société a été porté de mille euros (1.000 €) à deux cent soixante mille euros (260.000 €) par incorporation directe de sommes prélevées sur le poste « Autres réserves » et par apport en numéraire, et l'émission de vingt-cinq mille neuf cents (25.900) parts sociales nouvelles entièrement libérées de dix euros (10 €) de valeur nominale.*

#### **ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL**

*Le capital social est fixé à la somme de deux cent soixante mille (260.000 €), divisé en vingt-six mille (26.000) parts sociales égales de dix euros (10 €) chacune, numérotées de 1 à 26.000 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :*

<i>- Monsieur Frédéric ERRERA</i>	<i>24.440 parts sociales</i>
<i>- Mademoiselle Léa ERRERA</i>	<i>260 parts sociales</i>
<i>- Monsieur Raphaël ERRERA</i>	<i>260 parts sociales</i>
<i>- Madame Sandrine SLAKMON</i>	<i>260 parts sociales</i>
<i>- Madame Pierrette DOEZELAAR</i>	<i>260 parts sociales</i>
<i>- Mademoiselle Vanessa SLAKMON</i>	<i>260 parts sociales</i>
<i>- la société Conseil en Patrimoine et Courtage « CPC »</i>	<i>260 parts sociales</i>
<b>TOTAL</b>	<hr/> <b>26.000 parts sociales »</b>

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, décide de désigner notre Commissaire aux comptes titulaire, la société **FIDUCIAIRE KHADIRI & ASSOCIES**, comme Commissaire à la transformation dans le cadre du projet de transformation de notre Société en Société Anonyme.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Frédéric ERRERA

